



Lisle sur Tarn, 23 octobre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Appel à un rassemblement en mémoire de Rémi Fraise à Plaisance du Touch

Alors qu'une stèle vient d'être érigée à l'emplacement où Rémi a été tué, seul symbole physique de la lutte sur place contre le barrage de Sivens et la mort de Rémi, les causes du décès de Rémi ne font aucun doute.

Poursuivant sa stratégie de harcèlement, la maire de L'Isle/Tarn vient d'interdire tout rassemblement sur le site de Sivens, autorisant simplement la famille à s'y rendre sous l'escorte de gendarmes, c'est à dire du corps d'armée responsable de la mort violente de Rémi ! Ce même corps d'armée chargé d'enquêter sur lui-même pour découvrir la « vérité »... Comment ne pas voir que l'interdiction de la marche commémorative est une énième façon de s'opposer à une famille, des proches, des ami-e-s et bien d'autres qui souhaitent simplement lui rendre un hommage le 25 octobre 2015, un an après sa mort.

Depuis un an, et même bien avant la mort de Rémi, ce sont des dizaines de personnes qui ont été mutilées et blessées par ces « forces de l'ordre » ; les magistrats saisis des plaintes n'ont instruit qu'à charge des victimes des violences, en condamnant un grand nombre lourdement, alors même que des documents attestent de l'origine gendarmesque des violences... Voir notamment [la vidéo du 17 septembre 2014](#) et [celle du 7 octobre 2014](#).

Alors que des menaces et intimidations ont été constamment faites par une frange extrémiste de « paysans », alors qu'ils ont également commis de nombreuses violences à l'encontre d'opposant-e-s au barrage, dont une bonne partie s'est déroulée sous « protection policière », aucun magistrat n'a réellement enquêté sur ces actes ! Comme un ultime pied-de-nez à toutes les autorités, ces mêmes extrémistes, reçus en même temps que la coordination des opposant-e-s au barrage de Sivens ce jeudi 22 octobre en préfecture d'Albi, ont de nouveau menacé les opposant-e-s en ces termes : « dimanche, nous gardons notre liberté d'action en dehors de toute base légale » ! En la présence du Préfet Gentilhomme, du président du conseil départemental Thierry Carcenac et de la maire de L'Isle/Tarn Maryline Lherm, ces menaces publiques montrent bien l'impunité dont jouissent certains « citoyens » de la part des autorités publiques pour les actes délictueux qu'ils ont commis ou s'approprient à commettre.

Par ailleurs, aux alentours d'autres Zones A Défendre en France, l'Etat joue la stratégie de la tension : à Roybon des propos et des actes similaires de la part d'extrémistes ont été attestés, à Notre Dame Des Landes également, près d'Agen, etc. Et à chaque fois, ces exactions se font avec l'appui des gendarmes, sur ordre direct de l'Etat pour couvrir les violences contre les opposant-e-s à ces projets inutiles et leur infliger de multiples harcèlements et condamnations. Le premier ministre, Manuel Valls, n'hésite pas non plus à menacer les occupant-e-s pacifiques des ZAD de nouvelles expulsions toutes aussi violentes que celle subie en mars 2015 par les zadistes de Sivens, alors que les recours juridiques n'ont pas encore été jugés. « La loi et l'ordre » alliés pour bafouer les droits démocratiques !

Depuis plusieurs semaines, une coordination des opposant-e-s au barrage de Sivens a appelé à une marche pacifique pour le 25 octobre, en hommage à Rémi et pour que cessent les violences de l'Etat et des milices. Il y a quelques jours, plusieurs « manifestations » ont été opportunément déclarées par la FDSEA et les JA (appelant à « faire du foin » et probablement plutôt à « chasser les peluts ») et même par de prétendus « cueilleurs de champignons » se rassemblant à Sivens le 25 octobre... Il s'agit d'une provocation à des violences à l'égard de la famille de Rémi et des opposant-e-s au barrage, avec pour objectif d'empêcher toute expression populaire de soutien, d'hommage ou simplement d'expression d'une opinion.

A moins de 72 heures d'un rassemblement interdit à Sivens, les différents membres de la coordination s'accordent tous pour dénoncer les provocations, menaces, intimidations, harcèlements dont sont victimes les opposant-e-s au barrage de Sivens, mais aussi la volonté de pourrissement de la situation de la part du gouvernement par le biais de la « justice » et de la préfecture du Tarn. Plusieurs appels à rassemblements pacifiques sont donc lancés par les organisations et individus membres de la coordination des opposant-e-s au barrage de Sivens afin que ce dimanche 25 octobre, partout sur le territoire, aient lieu des hommages pacifiques à Rémi et contre les violences d'Etat et des milices.

**Le Collectif Testet, la Confédération Paysanne du Tarn, ATTAC-Tarn appellent à un rassemblement commémoratif dimanche à Plaisance du Touch, commune où résidait Rémi Fraise. FNE Midi-Pyrénées et Nature Midi-Pyrénées se joignent à cet appel. RV est donné à 12h sur les pelouses au bord du lac Soula pour un pique-nique. A 13h30, un moment de recueillement sera suivi d'une courte prise de paroles. Ce rassemblement commémoratif est autorisé par la Mairie.**

Contacts : Ben Lefetey (Collectif Testet) : 06 99 26 60 66, Alain Hebrard (Confédération Paysanne du Tarn) : 06 83 90 53 33, Patrice Canal (ATTAC-Tarn) : 06 01 83 24 61